



AVIS PUBLIC À LA POPULATION DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSignée QUE :

Vous pourriez avoir le droit de voter si vous êtes **propriétaire d'un immeuble** ou si vous **occupez un établissement d'entreprise** dans la municipalité ou dans la MRC depuis le 18 septembre 2025 ou avant.

Vous pourriez avoir ce droit si vous êtes, par exemple :

- Propriétaire d'un immeuble à logements ;
- Copropriétaire d'un chalet ou d'une résidence secondaire ;
- Locataire d'un local commercial.

Pour avoir ce droit, vous devez avoir 18 ans ou plus le jour de l'élection et avoir la citoyenneté canadienne le 2 novembre 2025. De plus, vous ne devez pas avoir perdu votre droit de vote à cause d'une tutelle ni être privé de vos droits électoraux à cette date.

Pour exercer votre droit de vote, vous devez transmettre une demande d'inscription à la liste électorale municipale, à la liste électorale de la MRC ou à la liste référendaire.

COMMENT FAIRE VOTRE DEMANDE

- Si vous êtes propriétaire unique d'un immeuble ou l'occupant unique d'un établissement d'entreprise, remplissez le formulaire SMRC-9.2 ci-joint ;
- Si vous êtes copropriétaire d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise, désignez une seule personne, parmi le groupe, qui sera inscrite sur la liste et remplissez le formulaire SMRC-9.1, ci-joint.

VOTER PAR CORRESPONDANCE

La municipalité vous permet de voter par correspondance. Pour ce faire, vous devez remplir la section *Demande de vote par correspondance* au verso du formulaire SMRC-9.1 ou SMRC-9.2.

Vous devez transmettre le formulaire rempli à l'adresse indiquée plus bas. La demande d'inscription, la procuration ou la demande de vote par correspondance reste valide jusqu'à ce qu'elle soit remplacée ou retirée. Si vous souhaitez remplacer ou retirer une demande d'inscription, une procuration ou une demande de vote par correspondance existante, veuillez communiquer avec la présidente d'élection.

Bureau de la présidente d'élection
Attn : Madame Myrian Nadon
4A, chemin d'Amour
Low, (Québec)
J0X 2C0

Téléphone : 819 422-3528, p. 201
Courriel : direction@lowquebec.ca

** Pour que la demande soit valide pour l'élection de 2025, la municipalité doit la recevoir au plus tard le dernier jour fixé pour présenter une demande de modification devant la commission de révision, soit le 21 octobre 2025. La présidente ou le président d'élection précisera cette date au cours des prochains mois.*

Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, articles 55.2, 582.1 et 659.4

FAIT à Low, ce quinzième jour du mois d'avril 2025.

Myrian Nadon
Directrice générale et greffière trésorière